**No. 7389**

**Projet de loi**

**portant approbation**

**1° de l’Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Bulgarie relatif à l’échange et à la protection réciproque d’informations classifiées, fait à Sofia, le 29 janvier 2018 ;**

**2° de l’Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Conseil des Ministres de la République d’Albanie relatif à la protection réciproque d’informations classifiées, fait à Luxembourg, le 25 juin 2018 ;**

**3° de l’Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de Hongrie relatif à l’échange et à la protection réciproque d’informations clas­sifiées, fait à Budapest, le 5 septembre 2018 ;**

**4° de l’Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Macédoine relatif à l’échange et à la protection réciproque d’informations classifiées, fait à Skopje, le 6 septembre 2018 ;**

**5° de l’Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République fédéra­tive du Brésil concernant l’échange et la protection réciproque d’informations classifiées, fait à New York, le 25 septembre 2018**

**Résumé**

Le présent projet de loi a pour but d’approuver cinq accords bilatéraux relatifs à l’échange et à la protection réciproque d’informations classifiées, signés en 2018 entre le Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg avec (I) le Gouvernement de la République de Bulgarie, (II) le Conseil des Ministres de la République d’Albanie, (III) le Gouvernement de la Hongrie, (IV) le Gouvernement de la République de Macédoine et (V) le Gouvernement de la République fédérative du Brésil.

L’entrée en vigueur de la loi du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité a mis en place le dispositif nécessaire pour permettre au Luxembourg de procéder à la conclusion d'accords bilatéraux concernant l’échange de pièces classifiées avec des États tiers. Si le but est de conclure de tels accords avec tous les partenaires de l’Union européenne et de l’OTAN, ainsi qu’avec des partenaires privilégiés, le Luxembourg a conclu, à l’heure actuelle, des accords avec 21 pays ainsi qu’avec des organisations internationales comme l’Agence spatiale européenne, l’Union européenne et l’OTAN.